

Séance
extraordinaire
du 11 mars
2024
À 19h

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU ONZIÈME (11^e)
JOUR DU MOIS MARS DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE
19 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI

sont présents :

- M. Martin Soucy, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
- Mme Annie Blais, conseillère du district 2
- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y prennent part.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.03.127

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffier adjoint rédige le procès-verbal.

24.03.128

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Adoption du règlement 2024-1514 décrétant un emprunt de 950 000 \$ et une dépense de 950 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.
4. Ratification de mandat à GO RH.
5. Affaires nouvelles.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

24.03.129

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1514 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 950 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 950 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PELLETIER-LEBEL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2024-1514 décrétant un emprunt de 950 000\$ et une dépense de 950 000\$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.

Le règlement d'emprunt no 2024-1514 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 950 000\$ en honoraires professionnels. Le coût total des travaux est estimé à 950 000\$ incluant les études géotechniques, les plans et devis et la surveillance des travaux, les imprévus, les taxes nettes et les frais de financement tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Steve Corneau, directeur des finances et trésorier à la Ville de Mont-Joli en date du 4 mars 2024 et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

Un avis public sera publié dans le journal Le Laurentien du 13 mars prochain dans le but d'informer les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de la procédure de la tenue du registre afin de s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.03.130

RATIFICATION DE MANDAT À GO RH

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie la signature d'un mandat avec Go RH pour une banque de 50 heures au taux horaire de 145\$ pour des démarches d'embauche pour un soutien à la direction générale faite par monsieur Martin Soucy pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

24.03.131

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

24.03.132

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.03.133

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 21, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint